

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-quatorzième session du Comité permanent
Lyon (France), 7 - 11 mars 2022

Questions d'interprétation et application

Dérogations et dispositions spéciales pour le commerce

SPÉCIMENS ÉLEVÉS EN CAPTIVITÉ ET EN RANCH :
RAPPORT DU SECRÉTARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté la décision 17.102, *Spécimens élevés en captivité et en ranch*, qui a été renouvelée à la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18, Genève 2019). Cette décision à l'adresse du Secrétariat se lit comme suit :

Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes, s'engage dans un projet de renforcement des capacités en utilisant du matériel préparé au titre des décisions 16.63 a) vii) et 15.52 a). Ce projet devrait porter sur toutes les régions et une diversité de taxons. Le Secrétariat fait rapport au Comité permanent sur les travaux entrepris en vertu de la présente décision.

3. Le Secrétariat, en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a publié des orientations pour l'inspection des établissements d'élevage en captivité et d'élevage en ranch, et pour l'application correcte des codes de source CITES, conformément aux dispositions des décisions 16.63, paragraphe a) vii) et 15.52, paragraphe a).

Mise en œuvre de la décision 17.102

4. En mars 2021, un atelier de renforcement des capacités destiné à fournir une formation aux Parties africaines sur la manière d'utiliser et d'appliquer ces documents d'orientation a été organisé par le Secrétariat de la CITES et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cet atelier a été organisé grâce au généreux soutien financier de l'Union européenne et de la Suisse. En raison des difficultés causées par la pandémie actuelle de COVID-19, l'atelier, qui devait initialement être organisé au Bénin, s'est tenu en ligne. L'atelier s'est déroulé sur quatre jours, en français et en anglais. Plus d'une centaine de participants de 19 pays africains se sont inscrits, dont des autorités scientifiques et organes de gestion de la CITES, des agents des douanes et des agences nationales de lutte contre la fraude, ainsi que des institutions publiques impliquées dans la mise en œuvre de la CITES en Afrique. L'atelier avait également pour objectif de permettre aux Parties de présenter leurs propres expériences en matière d'inspection des établissements d'élevage et d'application des codes de source, et d'apprendre de l'expérience des autres Parties venues de l'Afrique entière.
5. Afin d'apporter un appui supplémentaire au renforcement des capacités des Parties en matière d'utilisation des codes de source et d'inspection des installations d'élevage en captivité et en ranch, grâce à un financement de l'Union européenne et de la Suisse, le Secrétariat s'est associé à l'UICN pour mettre au point une application mobile et tablette pour (i) déterminer quels sont les codes de source corrects à appliquer aux spécimens, et (ii) effectuer les inspections des établissements d'élevage en captivité et d'élevage en ranch pour les taxons inscrits à la CITES et évaluer la conformité de ces établissements avec les prescriptions de la Convention. Les documents « *Guide d'application des codes de source CITES*

(2017) » et « *Orientations pour l'inspection des établissements d'élevage en captivité et d'élevage en ranch* (2017) », mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus, ont servi de base à l'élaboration de cette application.

6. L'application, dite CapaCITES, est un outil multilingue destiné à aider à l'inspection des établissements d'élevage en captivité et d'élevage en ranch, et à la détermination des codes de source pour les permis CITES. Pour établir les codes de source, l'application guide l'utilisateur à travers une série de questions permettant d'identifier le code source correct d'un spécimen. Des informations et liens supplémentaires sont fournis dans l'application pour aider l'utilisateur. Pour l'inspection des établissements d'élevage en captivité et d'élevage en ranch, l'application guide l'utilisateur à travers une série d'étapes pour évaluer l'établissement et sa capacité à produire le nombre de spécimens commercialisés chaque année. Les données consignées avant, pendant et après l'inspection sont comparées afin de déterminer la véracité des affirmations quant aux capacités d'élevage en captivité et/ou en ranch de l'établissement. L'application contient des instructions détaillées et des formulaires de recueil des données qui peuvent être imprimés et partagés. Il est important de tenir des registres détaillés et précis des inspections, car ils sont essentiels pour le suivi et l'évaluation à long terme des niveaux de production annuels et de la performance globale en matière de gestion.
7. CapaCITES a été [lancée](#) en janvier 2022 et est actuellement disponible en 10 langues : anglais, français, espagnol, khmer, indonésien, laotien, malais, mandarin, thaï et vietnamien. Un financement supplémentaire a été obtenu pour rendre l'application disponible en arabe et en russe.
8. L'application est disponible pour les systèmes d'exploitation Android et iOS et est téléchargeable gratuitement sur App Store (pour les appareils Apple) et Google Play Store (pour les appareils Android).

Pour télécharger l'application depuis App store, utilisez le lien suivant :

<https://apps.apple.com/au/app/cites/id1557609298>

Pour télécharger l'application depuis Google Play Store, utilisez le lien suivant :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.epicbio.cites>

9. Le format numérique de cet outil permet une mise à jour régulière du système à mesure de l'évolution de la CITES et des mécanismes de feedback au sein de l'Application permettront à la CITES de l'adapter aux besoins des Parties au fil du temps, sans qu'il soit nécessaire de publier une multitude de documents imprimés.
10. Dans la Notification aux Parties n° 2022/007 du 28 janvier 2022, le Secrétariat a publié des informations sur l'application CapaCITES et sur la manière dont les utilisateurs peuvent y accéder. Les Parties sont invitées à télécharger l'application et à formuler des commentaires sur son utilité, directement via le bouton commentaires dans l'application.

Recommandations

11. Le Comité permanent est invité à encourager les Parties à utiliser l'application et à formuler des commentaires sur son utilité au Secrétariat, ou bien directement via le bouton commentaires dans l'application.